

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,
Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

20 – 30 janvier 2020

**20. Convention de cession d'une parcelle et d'aménagements –
chemin de Merle**

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

Vu le procès-verbal et le plan de bornage et de reconnaissance de limites,

Vu le courrier de Madame Roselyne BALLARAN faisant part à la commune de la problématique d'étroitesse du chemin de Merle endommageant les accotements de sa propriété, sise 713 chemin de Merle, par un empiètement des véhicules en circulation.

Considérant la nécessité d'aménager et d'élargir la voie communale n°70 de Merle et le carrefour entre celle-ci et la voie communale n° 123 de Belle-ile.

Considérant que les aménagements envisagés (création et aménagement de trottoir) permettront l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité des usagers,

Considérant la proposition de Madame Roselyne BALLARAN de céder les parcelles cadastrées section BK n°s 206p (A1) et 207p (A2) d'une surface totale de 114 m² à la commune,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit des parcelles d'une surface de 114 m² appartenant à Madame Roselyne BALLARAN cadastrées BK n°s 206p (A1) d'une surface de 98 m² et 207p (A2) d'une surface de 16 m²,

DIT que cette acquisition se fera conformément à la convention de cession et d'aménagement.

DIT que ces parcelles seront intégrées dans le Domaine Public,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

Pour copie conforme

Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT